



Procès-Verbal de séance du Conseil Municipal jeudi 25 octobre 2012

Salle du Conseil municipal

Mairie de DISSAY

L'an deux mille douze, le 25 octobre, à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 20      Nombre de présents votants : 18  
Nombre de pouvoirs accordés : 2      Nombre de suffrages exprimés : 20

**PRESENTS :** Monsieur Louis REMBLIER, Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur François ARANDA, Monsieur Damien AUBRION, Madame Arlette BRISON, Monsieur Carlos FERREIRA, Madame Annie LEGRAND, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Olivier POUZET, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Sophie SEGUIN Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

**POUVOIRS :** Monsieur FERREIRA représenté par Monsieur Damien AUBRION, Madame Marie France DUBOIS représentée par Monsieur Sébastien PERE.

**ABSENT:** Néant

Election d'un secrétaire de Séance : Monsieur Aymeric DUVAL

Abstention	Contre	Pour
		20

Mise au vote du Procès-verbal du Conseil Municipal, séance du 20 septembre 2012

Abstention	Contre	Pour
		20

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et fait appel aux questions diverses qui pourraient y être inscrites.

Mise au vote de l'ordre du jour

- Validation de Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD) dans le cadre du PLU
- Décision modificative Budget commune
- Décision modificative Budget assainissement
- Signature du marché pour l'assainissement Extension EU Bellevue-Les Tiers
- Renouvellement du contrat avec la SACPA
- Modification de la délibération 01/2012-06-07 Remplacement d'un membre démissionnaire
- Redevance d'occupation du domaine public des ouvrages de distribution de gaz
- Impayés
- Signature convention avec l'UDAF pour l'opération « Lire et Faire Lire »
- Signature convention avec l'ANCV pour paiement par chèques vacances des activités de l'accueil jeunes
- Demande de subventions

Suppression de l'ordre du jour :

- Modification de la délibération n°01/2011-01-27 concernant la vente de terrains

Abstention	Contre	Pour
		20

Rajouts à l'ordre du jour :

- Frais de représentations du Maire
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les contrats de vacataires et remplaçants contractuels
- DM budget EAU

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 01/25-10-2012 : Validation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**

Le Maire rappelle que par délibération du 25 mars 2010, le conseil municipal a prescrit la mise en révision générale en PLU, du POS approuvé le 20 mai 1999 et modifié le 26 juin 2003.

Il laisse la parole à Mme DEBIN qui présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, travaillé en commission depuis de nombreux mois.

Le Chapitre 3 du titre II du Code de l'Urbanisme fixe le contenu, la finalité et les procédures d'adoption ou de révision des Plans Locaux d'Urbanisme. C'est ainsi notamment que :

- L'article L 123-1 dispose que les PLU « comportent un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ».

Ce document répond à plusieurs objectifs :

Il fixe l'économie générale du PLU et exprime donc l'intérêt général. Il ne s'agit plus d'un document juridique opposable aux tiers depuis la loi URBANISME ET HABITAT du 02 juillet 2003.

- Il est une pièce indispensable du dossier final, dont la réalisation est préalable au projet de PLU ou à sa révision et qui doit justifier le plan de zonage et le règlement d'urbanisme, par des enjeux de développement et des orientations d'aménagements.

Les orientations du PADD doivent être soumises en débat en conseil municipal.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de débattre de ces orientations générales ainsi que des objectifs de la mise en révision du POS en PLU, à la lumière notamment des explications et présentations dont le projet est soumis ce jour au conseil.

Le débat est donc ouvert.

Conformément à l'article L 123-8 du Code de l'Urbanisme, le conseil municipal ayant débattu des orientations générales du PADD, le PADD est annexé à la présente délibération.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil et de la validation du document annexé (PADD).

Abstention	Contre	Pour
1		19

**Délibération n° 02/25-10-2012 : Décision modificative n°2 Budget commune**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°24 du 29 mars 2012 concernant le vote du budget commune,

Vu la nécessité de modifier des comptes inconnus dans la nomenclature mais également de procéder à des régularisations d'écriture comptable, Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article/Chap/OP	Montant	Article/chap/op	montant
204151(204)	-360 000.00	2804151(040)	-58073.84
2041512(204)	+360 000.00	28041512(040)	+ 58073.84

205 (20)-210	-1000.00	28156(040)	+15.00
205(20)-130	-2242.00		
2051(20)-130	+ 2242.00		
205(20)-210	+ 1000.00		
2156(21)-200	-1400.00		
21568(21)-200	+ 1400.00		
2313(23)-210	-30 000.00		
2313(23)-220	+30 000.00		
2188(21)-210	-6000.00		
2188(21)-220	+6000.00		
21311(040)	+15.00		
<b>TOTAL</b>	<b>+15.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+15.00</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Dépenses		Recettes	
Article/Chap/OP	Montant	Article/chap/op	montant
654(65)	-2000.00	7311(73)	-1 273 966.38
6541(65)	+2000.00	73111(73)	+ 1 097 095.38
6811(042)	+15.00	73112(73)	+ 140 571.00
64111(012)	+40000.00	73113(73)	+ 31 170.00
6218(012)	+10000.00	73114(73)	+ 5130.00
022(022)	-50600.00	722(042)	+15.00
73928(014)	+600.00		
<b>TOTAL</b>	<b>+15.00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>+15.00</b>

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 03/25-10-2012 : Décision modificative n°6 Budget assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération du 29 mars 2012 concernant le vote du budget assainissement,  
Vu la nécessité de régulariser des écritures comptables,  
Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

<b>Section</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>		
	<b>Nature</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
<b>(011)615</b>					+ 7000.00
<b>(011)622</b>					+ 5000.00
<b>(011)6061</b>					+20 000.00
<b>(67)6743</b>					+1000.00
<b>(022)</b>					-1000.00
<b>(70)70611</b>				+32 000.00	
<b>20(203) op 1007</b>			+10 0000.00		
<b>21 (2156)op1003</b>			+5000.00		
<b>(23)2315 op 1009</b>			-15 000.00		
<b>TOTAL</b>		0.00	0.00	+32 000.00	+32 000.00

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 04/25-10-2012 : Signature marché assainissement Extension EU Bellevue les Tiers**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu le montant affecté à l'opération 1008 au sein du budget assainissement,  
Vu la procédure de consultation mise en œuvre,  
Vu la proposition de la société M.RY,

Considérant cette dernière comme la mieux-disante,  
 Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer le marché de l'extension du réseau EU rue de Bellevue et les Tiers avec la société M.R.Y,  
 Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte la signature de ce marché avec la société M.R.Y pour un montant de 73 572 € HT.  
 La somme est inscrite au budget 2012, à l'opération 1008 et au compte 2315.

Abstention	Contre	Pour
		20

#### **Délibération n° 05/25-10-2012 : Renouvellement contrat avec la SACPA**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la nécessité de renouveler le contrat avec la SACPA concernant le ramassage des animaux errants sur la commune,  
 Vu le montant 2012 s'élevant à 2477.92 €,

Le conseil municipal décide d'accepter de renouveler ce contrat avec cette entreprise.  
 La somme sera imputée au compte 6042 chapitre 011 du budget commune.

Abstention	Contre	Pour
		20

#### **Délibération n° 06/25-10-2012 : Modification de la délibération concernant le remplacement d'un membre démissionnaire au CCAS et de la Caisse des Ecoles**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Vu la délibération n° 1/2012-06-07 concernant le remplacement d'un membre démissionnaire au CCAS,  
 Vu l'erreur matérielle sur la délibération mentionnant le remplacement de Mme PELOQUIN au lieu de Madame ROBIN,  
 Vu que Madame ROBIN était également déléguée à la Caisse des Ecoles,  
 Considérant qu'il est nécessaire de préciser les remplaçants de chacune de ses délégations,  
 Le Conseil Municipal après les candidatures présentées, précise que  
 Monsieur LUSSEAU sera délégué auprès du CCAS en remplacement de Mme ROBIN  
 Madame SEGUIN sera déléguée auprès de la Caisse des Ecoles en remplacement de Mme ROBIN

Monsieur LUSSEAU et Madame SEGUIN n'ont pas participé au débat ni au vote.  
 Le Conseil municipal accepte et prend acte de la nomination de ces délégués.

Abstention	Contre	Pour
		18

#### **Délibération n° 07/25-10-2012 : Acceptation de la redevance de GRDF**

Monsieur le Maire informe du montant devant être perçu cette année au titre de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) selon la réglementation (décret n°2007-606 du 25 avril 2007) : 531.90 €.  
 Après vote, le Conseil municipal accepte le montant de cette redevance.

Abstention	Contre	Pour
		20

#### **Délibération n° 08/25-10-2012 : ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire présente un document rédigé par la trésorerie, composé de sommes dans l'impossibilité d'être recouvrées.

Il propose de passer ces dernières en non-valeur pour un montant total de 1757.72 €.

Après délibération, le Conseil accepte de passer ce montant en non-valeur sur le budget communal, au compte 6541.

Abstention	Contre	Pour

		20
--	--	----

**Délibération n° 09/25-10-2012 : Signature d'une convention « Lire et Faire Lire »**

Monsieur le Maire présente une convention concernant l'opération Lire et Faire Lire dans les accueils périscolaire.

Dans le cadre de l'opération citée, il convient de prendre une délibération pour signer une convention permettant une mise à disposition de local afin de pouvoir accueillir les activités assurées par le bénévole.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 10/25-10-2012 : Convention avec ANCV pour accepter le paiement des activités du secteur jeunes par chèques vacances**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité d'accepter le paiement des activités de l'accueil jeunes par chèques vacances.

Il propose donc au Conseil Municipal de signer une convention avec cet organisme.

Après délibération, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la signature de cette convention.

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 11/25-10-2012 : Frais de représentations du Maire**

Monsieur le Maire fait part de frais de représentation pour un montant de 415.70 €,

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le remboursement de ces derniers.

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 12/25-10-2012 : Demande de subventions auprès EDF pour salle polyvalente**

Monsieur le Maire fait part de la possibilité de demander une subvention auprès d'EDF concernant les travaux de restructuration de la salle polyvalente.

EDF subventionne effectivement les travaux de rénovation dans le cadre de l'amélioration de la consommation énergétique et la prise en compte des problématiques environnementales.

Dès lors, le Conseil municipal doit donner l'autorisation à Monsieur le Maire pour solliciter cette subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la demande de subvention auprès d'EDF pour les travaux de restructuration de la salle polyvalente.

Abstention	Contre	Pour
		20

**Délibération n° 13/25-10-2012 : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984)

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

## **DECIDE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Abstention	Contre	Pour
		20

## **Délibération n° 14/25-10-2012 : Décision modificative Budget eau**

---

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 29 mars 2012 concernant le vote du budget eau,

Vu la nécessité de régulariser des écritures comptables,

Il est proposé au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

<b>Section</b>	<b>Investissement</b>		<b>Fonctionnement</b>	
<b>Nature</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
6743(67)				+ 4000
022(022)				-4000

Abstention	Contre	Pour
		20

## **Points divers**

---

Madame KARAGUITCHEFF informe qu'un véhicule à l'abandon est toujours stationné devant le foyer depuis plusieurs semaines.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Maire, puis chaque adjoint dressent le bilan des travaux de chacune des commissions :**

### **Intervention de Monsieur Louis Rembliez, Maire**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CCAS a voté une aide aux habitants de DISSAY licenciés de l'usine U3PPP.

Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre.

Il indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 15 novembre 2012.

### **Intervention de Monsieur Gérard André, adjoint au Maire, en charge des finances**

Monsieur ANDRE mentionne que le compte-rendu du conseil communautaire sera donné lors du prochain conseil municipal.

### **Intervention de Madame Françoise Debin, adjointe au Maire, en charge de l'environnement et du cadre de vie**

#### **Assainissement**

Mme DEBIN informe qu'une réunion publique avec les riverains de la Cormaillère aura lieu le 30 octobre 2012 à 18h30 en mairie, les représentants des conseils de quartier sont invités à être présent.

### **Salle Polyvalente**

Mme DEBIN indique que certains lots ont été relancés et les offres ont déjà été ouvertes en commission. L'architecte analyse actuellement ces dernières, la prochaine commission d'analyse et de choix des entreprises étant fixée le 06 novembre 2012.

### **Commission voirie**

La prochaine commission est fixée le 08 novembre avec pour ordre du jour les prévisions budgétaires 2013 pour la voirie.

### **Intervention de Monsieur Michel François, adjoint au Maire, en charge de la communication et de la citoyenneté:**

- **CCJ** : la dernière réunion, le samedi 29 septembre, a permis aux jeunes élus de travailler sur la recherche et l'analyse de différentes propositions des fournisseurs de matériels (skate-parc, jeux pour enfants, etc.). La prochaine réunion aura lieu le samedi 27 octobre.

#### **- Prix du meilleur journal municipal et Trophées de la Communication**

Monsieur FRANCOIS précise à l'assemblée que la commune, inscrite au Carrefour des Communes de Saintes, concourait pour le meilleur journal des collectivités locales (catégorie des communes de 2000 à 5 000 habitants). Il annonce que la commune de DISSAY a remporté le 1er prix et présente le trophée remis à Saintes. Mr FRANCOIS indique qu'il faut prendre cette distinction comme une reconnaissance du travail accompli et, à ce titre, remercie l'ensemble du conseil municipal, et particulièrement les membres de la Commission Communication, pour leur contribution à la réalisation de Dissay Les Echos

Monsieur FRANCOIS indique que la commune participe de nouveau cette année aux Trophées de la communication pour le meilleur site internet et rappelle que le site de DISSAY avait obtenu le 3e prix l'année dernière dans sa catégorie.

#### **- Commission Communication**

Monsieur FRANCOIS indique qu'elle s'est réunie le jeudi 27 septembre et le mercredi 10 octobre derniers. Les travaux réalisés ont porté principalement sur :

- le site Internet (actualisations diverses, organisation pour la traduction de la rubrique Découvrir Dissay)
- la signalétique interne à la commune
- les supports de la commission Animation.Vie Associative
- le plan de la commune, en cours de finalisation, qui sera présenté et diffusé avant la fin de l'année.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 7 novembre.

### **Intervention de Madame Annick Plumereau, adjointe au Maire, en charge de l'éducation et des solidarités**

#### **Rythme scolaire**

Madame PLUMEREAU fait part de ses interrogations quant à l'organisation à mettre en place suite à la réforme du rythme scolaire. Elle indique que les services vont d'ores et déjà étudier ce sujet et que ce point sera à l'ordre du jour de la commission Education et Solidarité.

#### **Dates :**

Madame PLUMEREAU signale les dates de réunions suivantes :

10 novembre : Repas des aînés

19/20/22/23 novembre : Des parents tirés au sort seront invités à manger à la cantine Paul Emile Victor en présence d'un élu

26/27 novembre : Des parents tirés au sort seront invités à manger à la cantine Tony Lainé en présence d'un élu

#### **Divers :**

Madame PLUMEREAU indique qu'il serait nécessaire de mettre en place un panneau d'affichage pour les habitants de la Rue de Bellevue, de la Rue de la Morinière et de la Grange aux dimes.

#### **Remerciements :**

Madame PLUMEREAU remercie les agents du service technique pour les espaces verts qui sont magnifiques et le fleurissement du cimetière

#### **Intervention de Monsieur François ARANDA, adjoint au Maire, chargé du développement économique**

Monsieur ARANDA informe l'assemblée de la modification du projet du projet d'implantation d'un salon de coiffure sur le parc d'activités de la Béliardière.

#### **Intervention de Monsieur Pierre Brémond, adjoint au Maire, en charge de l'animation et de la vie associative**

##### **Médiathèque :**

Monsieur BREMOND indique que Brigitte Joyeux est à 100% (de son temps partiel) affectée à la Médiathèque et qu'il y a 3 nouvelles bénévoles depuis la rentrée.

##### **Camping municipal**

Monsieur BREMOND fait part du bilan satisfaisant du camping pour la saison 2012.

Le résultat de l'enquête menée auprès des campeurs montre que le camping est apprécié, ces derniers ayant noté les efforts réalisés dans les travaux et dans l'accueil des campeurs.

Le camping suite à l'audit est classé et obtient selon le nouveau classement deux étoiles. Les panneaux d'affichage seront installés prochainement.

Monsieur BREMOND remercie les différents services s'étant occupé de la bonne marche du camping.

##### **Associations**

Monsieur BREMOND indique que des aménagements complémentaires seront réalisés à la salle TAPIS pendant les vacances de la Toussaint

Le rapport des commissions effectué et l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 0h00.

Adopté en séance ordinaire du Conseil municipal du jeudi 15 novembre 2012,

Le Maire,  
Louis REMBLIER

Le Secrétaire de séance,  
Aymeric DUVAL